

Lieux de formation

En Intra-entreprise (dans votre entreprise)

Dans les locaux de l'ERTS ou du CFAS centre (Olivet/
Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Blois)

Contacts

Responsable de formation Dominique FONTAINE
Interlocuteur : Sabrina GIRAUDON
Téléphone : 02 38 69 18 69
Mail: prevention.secours@erts-olivet.org

Inscriptions

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à l'ERTS ou sont téléchargeables sur notre site Internet.

ERTS
2032 rue du Général de Gaulle CS 60002
45166 OLIVET Cedex
Standard : 02 38 69 17 45 - Fax : 02 38 63 25 46
www.erts-olivet.org



MAC SST

Maintien & Actualisation des compétences
Sauveteur Secouriste du Travail



Objectifs

Maintenir, actualiser et perfectionner les connaissances et techniques gestuelles, en matière de premier secours acquises lors de la formation SST, afin d'être capable de les mettre en œuvre et de prévenir les accidents du travail dans l'entreprise.



Contenu de Formation

Retour d'expérience vécue par chaque stagiaire SST dans et hors entreprise



Éléments de réponse apportés aux cas particuliers et risques spécifiques évoqués par les stagiaires



Révision des gestes de premier secours vus initialement et réalisation de mises en situation simulées



Secourir

Actualisation des connaissances et techniques vues lors de la formation SST initiale

Suite aux éventuelles modifications réglementaires

Suite à une réorganisation de l'entreprise et des risques qui lui sont inhérents



Modalités de Formation

Public Visé : Tout salarié souhaitant maintenir à jour son titre de Sauveteur Secouriste du Travail au sein de son entreprise



Prérequis : formation SST (initiale ou MAC SST) datant de moins de 2 ans

Effectifs : de 4 participants minimum à 10 participants maximum, pour un formateur SST certifié

Durée : 7 heures

Evaluation : continue tout au long de la formation
Résultats retranscrits dans un document national intitulé « Grille de certification des compétences du SST »
En cas d'avis favorable, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré, valable 24 mois maximum

Contexte Juridique

La formation répond aux obligations fixées par l'article R.4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu de travail.

La formation donne droit à un Certificat de SST de l'INRS, délivré par l'établissement, si la certification est satisfaisante.

Pour que cette certification reste valable, un recyclage (formation MAC) doit être effectué tous les 2 ans.

